

Fondements de la Carte Sodexo

Sodexo s'engage à mettre à disposition des employés un système de chèques-repas électroniques sous forme de carte, la Carte Sodexo, dès la fin de cette année, dans le respect des règles légales. Il aura fallu quatre années aux Ministres et à toutes les parties prenantes (partenaires sociaux, fédérations patronales, petite et grande distribution) pour convenir d'un cadre réglementaire qui définit le nouveau système dans les moindres détails.

Le Lunch Pass[®], le chèque-repas de Sodexo est la manière la plus simple et la plus efficace pour une entreprise d'offrir un avantage concret à ses collaborateurs. En 2009, Sodexo a émis 130 millions de Lunch Pass[®] pour 32.000 entreprises et 750.000 bénéficiaires. Face à un tel succès, il fallait un système d'utilisation simple et fiable pour remplacer le chèque papier.



Le système repose sur une solution informatique développée de A à Z par Atos Worldline. Chaque mois l'employeur commande les Lunch Pass[®] électronique à Sodexo qui créditera automatiquement les comptes des employés associés aux Cartes Sodexo. Les employés pourront ensuite, via un terminal (Bancontact, ...), un code PIN et leur Carte Sodexo, payer leurs achats dans tous les magasins et tous les restaurants du réseau affilié.

La Carte Sodexo, une solution qui présente des avantages pour tous

Un investissement réduit pour les magasins. Le terminal nécessaire pour faire fonctionner la Carte Sodexo est déjà existant dans la plupart des magasins de la petite et grande distribution. En utilisant les terminaux Bancontact, Sodexo permet aux commerçants acceptant le chèque papier de ne pas devoir investir dans du nouveau matériel. Et pour ceux qui ne sont pas équipés de terminaux Bancontact, Sodexo proposera une alternative correspondant aux besoins du marché. Tout est mis en œuvre pour que la Carte Sodexo soit utilisable aux mêmes endroits que le Lunch Pass[®] papier.

Un geste quotidien pour le plus grand nombre. La volonté de Sodexo est de modifier le moins possible les habitudes de ses bénéficiaires. Pour l'employé qui reçoit chaque mois des Lunch Pass[®], la solution développée par Sodexo présente l'avantage d'une formule qui a déjà fait ses preuves. Le consommateur belge utilise fréquemment les terminaux de paiement pour retirer de l'argent ou faire ses achats. Il pourra utiliser sa Carte Sodexo dans les 150.000 terminaux présents en Belgique. Le ticket qu'il recevra après chaque achat lui permettra de connaître le solde disponible de son compte ainsi que la date d'expiration de ses Lunch Pass[®] électroniques.

Un système ultra-sécurisé. Outre une grande facilité d'utilisation, ce système offre également une plus grande sécurité au propriétaire du Lunch Pass[®]. Il donne au chèque-repas toutes les mesures de protection dont bénéficie une carte bancaire :

- Carte à puce qui ne peut être copiée
- Code PIN
- Système d'autorisation instantané de la transaction
- Terminal fortement sécurisé
- Card Stop pour bloquer la Carte Sodexo en cas de perte et/ou de vol

Fiabilité. Sodexo s'appuie sur un partenaire de référence en Belgique : Atos Worldline. Leader européen dans les paiements et les transactions électroniques, Atos Worldline est spécialisé dans les services de paiements par carte. Le groupe gère quotidiennement des millions de transactions en ligne et plus d'un milliard de transactions par an en Belgique. En confiant de A à Z la gestion informatique du système à Atos Worldline, Sodexo a privilégié l'expérience d'un partenaire, la fiabilité d'un réseau et une couverture nationale.

Simplicité d'utilisation pour les entreprises et les magasins. Le nouveau système diminuera la charge administrative tant pour les employeurs que pour le secteur de la distribution. C'est une exigence du Ministre pour l'Economie et de la Simplification Administrative, Vincent Van Quickenborne. Cette solution permet de simplifier le paiement aux caisses, le traitement par les affiliés, la gestion et la distribution au sein des entreprises.

Quelques évidences

Origine du chèque-repas ?



Si le chèque-repas existe depuis plus de 45 ans, il n'a que très peu été modifié. C'est l'avantage extralégal préféré des Belges. Il a été mis en place pour donner à chaque travailleur la possibilité de se procurer un repas complet au prix du marché pour chaque jour de travail presté. Le chèque-repas est de l'argent dédié à l'alimentation. Il peut correspondre par mois dans certains cas à 280EUR¹. Sachant que le budget alimentaire d'un ménage moyen est de 390,15 EUR (source CRIOC – avril 2010), on comprend mieux toute l'importance qu'ont les chèques-repas dans l'alimentation des ménages en Belgique. Mettre cet argent sur une carte bancaire non dédiée ou sur la fiche de paie reviendrait à nier le fondement même du système.

Coût pour les commerçants et les entreprises ?

Les coûts seront limités pour les entreprises et les commerçants. Il est toutefois important de rappeler que tous les moyens de paiement ont un coût. L'arrêté royal qui fixe le cadre réglementaire des chèques-repas électroniques a tenu compte des points de vue de toutes les parties prenantes: « Les coûts directs et indirects portés par les employeurs et les commerçants pour l'offre et l'acceptation des chèques-repas électroniques ne pourront excéder les coûts directs et indirects actuels. ». Par ailleurs, et à la demande du secteur de la petite et grande distribution, le délai de remboursement des commerçants est fixé à max. 2 jours.



Consultation de son solde par le bénéficiaire?

Le titulaire pourra vérifier le solde restant disponible de ses Lunch Pass® électroniques de manière simple et gratuite. D'une part, via le ticket imprimé par le terminal à la suite de chaque transaction et d'autre part, via le compte online sécurisé qui lui donnera une vue globale de la situation de son compte (historique des transactions) avec les dates d'expiration. Un centre d'appel sera également mis à disposition des bénéficiaires pour toutes les questions pratiques concernant l'utilisation de la Carte Sodexo.

¹ Dans le cas d'un ménage, où les deux adultes reçoivent des chèques-repas d'une valeur de 7EUR.

Expiration du chèque-repas électronique ?

Le titulaire de la Carte Sodexo est prévenu du montant des chèques-repas arrivant à échéance, au moins une semaine avant la date d'expiration de ceux-ci (via e-mail, via le ticket de la transaction et via une alerte sur la page d'accueil de son compte online sécurisé).

Changement obligatoire ?



La décision finale quant au choix de passer à la Carte Sodexo reste dans le chef du bénéficiaire. Les modalités de mise en place sont quant à elles à définir dans une convention collective du travail ou dans une convention individuelle.



Le titre-repas électronique enfin dévoilé !

Démonstration en « Live » ce vendredi par les deux émetteurs de titres-repas belges.

Bruxelles, le 16 avril 2010. Pour la première fois depuis que l'on parle des titres-repas sous forme électronique, les deux émetteurs, Sodexo et Accor Services, ont organisé une démonstration en présence du Ministre pour l'Economie et de la Simplification Administrative Vincent Van Quickenborne.

Plus de 250 millions de titres-repas papier circulent chaque année dans les mains de plus de 1,3 millions de travailleurs. C'est l'avantage extralégal préféré des Belges.

Afin de diminuer le poids de la gestion administrative que le titre-repas exige de la part des employeurs et des commerçants, le Ministre Van Quickenborne a entamé il y a quelques temps un projet de simplification visant à dématérialiser ce processus. Le ministre pour la Simplification administrative Van Quickenborne a déclaré : *“Je me réjouis qu'après quatre ans de concertation et de pourparlers, le titre-repas électronique se concrétise réellement. Deux acteurs importants proposent aujourd'hui un produit concret. Ce système de titres-repas électroniques sera plus facile, plus sûre et plus efficace pour les employeurs, pour les commerçants et pour les travailleurs.”*

Fin février, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux. Pour rappel, ces projets - qui doivent encore être publiés au Moniteur - donnent un cadre réglementaire à l'introduction des titres-repas électroniques et prévoient entre autres :

- Le libre choix entre les titres-repas électroniques et les titres-repas papier. Ce choix devra être réglé par une convention collective de travail.
- Les titres-repas électroniques auront la même validité que les titres-repas papier et devront également être utilisés pour l'achat de repas ou d'aliments prêts à la consommation.
- Le support utilisé pour le paiement par titres-repas électroniques ainsi que son utilisation seront gratuits pour le travailleur.
- Les coûts directs et indirects portés par les employeurs et les commerçants pour l'offre et l'acceptation des titres-repas électroniques ne pourront excéder les coûts directs et indirects actuels.
- Les titres-repas électroniques ne seront pas remis aux travailleurs mais seront crédités sur un compte titres-repas.

Les deux émetteurs actuels de titres-repas en Belgique, Accor Services et Sodexo, ont mis en place des systèmes qui permettront aux entreprises et aux commerçants de réduire considérablement leur charge administrative, et aux bénéficiaires de profiter de cet avantage extra-légal en toute sécurité.

Chez Sodexo.

Une Carte Sodexo à puce, une solution qui rappelle au plus grand nombre un geste quotidien.

Sodexo a choisi comme partenaire technologique Atos Worldline. Le choix d'Atos Worldline garantit la fiabilité, la sécurité et la simplicité du système.



Quickonomie.be

entreprendre
et simplifier



ACCOR

Services.

La Carte Sodexo est liée à un compte appartenant au travailleur. Ce compte est crédité chaque mois. Le travailleur pourra utiliser la Carte Sodexo dans l'ensemble des 150.000 terminaux de paiement belges (Bancontact/Mister Cash), ainsi que dans d'autres terminaux agréés par l'EPCI (Electronic payment Certification Institute). Outre une grande facilité d'utilisation, ce système offre également toutes les mesures de sécurité dont bénéficient les cartes bancaires.

Parmi les critères qui ont prévalu à la mise en place de cette solution, les plus importants sont certainement l'ultra-sécurité d'un système qui modifie le moins possible les habitudes des employés (3 millions de transactions sont opérées chaque jour en Belgique via ces terminaux), l'investissement réduit pour les commerçants (le terminal nécessaire pour accepter la Carte Sodexo est déjà présent dans la petite et grande distribution) et la simplicité d'utilisation pour les entreprises et les magasins (cette solution permettra de simplifier le paiement aux caisses, le traitement par les commerçants, la gestion et la distribution au sein des entreprises).

Et pour les magasins qui ne sont pas équipés de ce type de terminal, Sodexo proposera une alternative correspondant aux besoins du marché. Tout est mis en œuvre pour que la Carte Sodexo soit utilisable aux mêmes endroits que le Lunch Pass[®] papier.

« Nous avons voulu gérer ce dossier en bon père de famille. En choisissant Atos Worldline pour la gestion de l'entièreté du processus de paiement, nous avons privilégié la solution la plus fiable. Elle n'est pas révolutionnaire, elle a simplement fait ses preuves en Belgique et est connue de tous. Le passage du papier à l'électronique est déjà un changement important en soi pour le travailleur et l'employeur. » explique Philippe Symons, directeur général de Sodexo Motivation Solutions.

Chez Accor Services.

Une solution aussi accessible pour les petits commerçants.

Comme le préconisait l'arrêté royal, le titre-repas électronique se présente sous forme de carte de paiement, similaire à celle que l'on utilise tous les jours, utilisable sur les terminaux existants.

« Mais afin de garantir le succès de ce nouveau support et l'accès à un réseau aussi large que celui du titre-repas papier, il fallait imaginer aussi un système plus accessible pour les petits commerçants, ne leur imposant pas l'achat d'un terminal onéreux », déclare Jean-Bernard Trussart, Directeur Général chez Accor Services Belgique.

C'est tout l'objet du pilote mené par Accor Services depuis un an auprès de 15 clients à Anvers, Bruxelles et Namur. Ce sont 950 employés qui ont pu tester un système « contactless » dans un réseau de 70 affiliés.

Lors de sa commercialisation, la carte Ticket Restaurant[®] sera équipée des technologies « contact » et « contactless ». Le bénéficiaire pourra dès lors utiliser sa carte Ticket Restaurant[®] aussi bien chez les petits commerçants (nouveau réseau « contactless »), qu'auprès des établissements déjà équipés de terminaux « contact ».

Une première enquête de satisfaction fait ressortir l'intérêt des participants pour la rapidité et l'efficacité de la solution « contactless », son aspect pratique, sa sécurité et aussi le fait que cette solution réduit la consommation de papier.



Quant aux commerçants, ils apprécient particulièrement son aspect innovant, l'importante réduction de la charge administrative, la rapidité du remboursement ainsi que la facilité, la rapidité et la sécurité de la transaction.

Next Step

Les entreprises émettrices de titres-repas électroniques doivent être agréées sur la base de certaines conditions reprises dans l'arrêté. Ces agréments se feront par les ministres des Affaires sociales, de l'Emploi, des Indépendants et des Affaires économiques suite à un avis motivé d'un comité d'avis et de contrôle ad hoc. Ce processus ne débutera que deux mois après la publication de l'arrêté et devrait prendre trois mois. L'entreprise agréée devra bien évidemment se plier aux réglementations en vigueur en termes de respect de la vie privée.

Les premiers paiements en titres-repas électroniques sont attendus à la fin de l'année 2010.

A propos de Sodexo

Créé par Pierre Bellon à Marseille en 1966 et leader des services de Restauration et de Facilities Management sur la plupart de ses marchés, Sodexo emploie plus de 380 000 personnes dans 80 pays. Sodexo a réalisé pour l'exercice 2008-2009, clos le 31 août 2009, un chiffre d'affaires de 14,7 milliards d'euros. Coté sur Euronext Paris, le Groupe représente aujourd'hui une capitalisation boursière de plus de 7,9 milliards d'euros.

Filiale de Sodexo, **Sodexo Motivation Solutions** offre aux entreprises publiques et privées une gamme complète et innovante de services, destinée à dynamiser et à fidéliser leurs salariés ainsi qu'à optimiser la gestion de leurs politiques salariales. Au niveau mondial, l'activité Sodexo Motivation Solutions est présente dans 31 pays, sur 4 continents. Fort de 3.400 collaborateurs, Sodexo Motivation Solutions compte 375.000 clients (hors particuliers), 25,6 millions de bénéficiaires et 1 million de partenaires affiliés. L'activité a réalisé pour l'exercice 2008-2009 12,1 milliards d'euros de volume d'émission.

Sodexo Belgique emploie près de 4.000 personnes et compte deux activités: l'activité Restauration et Facilities Management, et l'activité Motivation Solutions. L'activité Restauration et Facilities Management offre une gamme complète de services: Food Services, incluant le catering et la distribution automatique. A cela s'ajoutent les services de Facilities Management, tels que l'entretien technique des bâtiments et des installations, la distribution de courrier, la réception, l'entretien du jardin, etc.

L'activité Motivation Solutions emploie 240 personnes.

www.sodexo.be

A propos d'Accor Services en Belgique :

Leader belge et mondial sur le marché des services prépayés (53,5 % de part de marché en Belgique. Source Fedis)

- Une large gamme de produits dont les plus connus sont le Ticket Restaurant®, le Ticket Compliments® Supreme Award dont le volume d'émission est en constante croissance
- Un réseau de 50.000 affiliés, 35.000 entreprises clientes et plus d'un million et demi d'utilisateurs

Accor, groupe mondial et leader européen dans l'hôtellerie, leader mondial dans les services aux entreprises et aux collectivités publiques, est présent dans près de 100 pays avec 150 000 collaborateurs. Il met au service de ses clients le savoir-faire acquis depuis plus de 40 ans dans ses deux grands métiers :

- **L'Hôtellerie**, avec les marques Sofitel, Pullman, MGallery, Novotel, Mercure, Suitehotel, Ibis, all seasons, Etap Hotel, Formule 1 et Motel 6, représentant 4000 hôtels et près de 500 000 chambres dans 90 pays, ainsi que ses activités complémentaires, avec notamment Lenôtre ;
- **les Services**, 33 millions de personnes bénéficient dans 40 pays des prestations de Accor Services (avantages aux salariés et aux citoyens, récompenses et fidélisation, gestion des frais professionnels).

Contacts presse :

Sodexo :

Jos Trippaers, Sodexo Motivation Solutions, Jos.trippaers@sodexo.com

Cathy Schoels, 0477/680 280, cathy.schoels@gmail.com

Accor :

Marie Cordiez, tel 02/ 678 28 46 ou marie.cordiez@accor-services.be